

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 mars 2018

Sous la présidence de M. Alain HURSTEL, Maire

Présents : MM. Charles DOTT, J-Jacques HORNECKER Patrick LENTZ, Pascal RAGUE,
Mmes Djemila ARMBRUSTER, Martine BUREL, M-Claire BURGER, Mélanie KONN

Absents : -- M. Antony BALLONGUE, Mme Catherine HATT

Secrétaire de séance : Mme Martine BUREL

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2018

Le procès-verbal de la séance du 23 janvier dernier est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

2. Adoption du maître d'œuvre pour les travaux de la rue des Prés

M. le Maire fait part au Conseil des renseignements complémentaires obtenus auprès des différentes sociétés ayant déposé un devis. Le SICTEU n'envisage pas d'intervenir sur le réseau d'assainissement qu'il estime en état.

La seule difficulté sera de reprendre le réseau d'Eaux Pluviales pour rectifier différentes anomalies.

Après délibérations concernant les différentes propositions, le Conseil choisit la Société M2I installée à Wingersheim-les-quatre-bans pour mener à bien les travaux de rénovation de la rue des Prés ; le devis de cette société se monte à 8 250.- € HT

M. le Maire est chargé d'en informer cette Société et est autorisé à signer tout document relatif à ce choix.

3. Recul d'alignement rue des Vergers

A l'occasion d'une question d'alignement, de recul d'1 m et de cession de terrain, pour un projet nouveau de construction d'une maison au 1 rue des Vergers, le propriétaire n'est pas favorable à une cession à l'€ symbolique, mais à une solution négociée et a souhaité que cette question soit soumise au Conseil municipal.

C'est donc l'occasion pour nous de préciser notre politique en ce domaine :

- lorsque le recul est lié à un projet de construction individuel et à un but d'intérêt général, le Conseil demande aux propriétaires la cession à l'€ symbolique ; en contrepartie la collectivité prend en charge les frais de géomètre, les frais notariaux et surtout les travaux coûteux pour cet élargissement, car souvent c'est pour réaliser un trottoir.

↑ lorsque ce recul ou une acquisition de terrain correspond à un enjeu majeur d'aménagement collectif (ex : danger lié au resserrement de route, projet de chemin ou piste cyclable, bassin de rétention, etc.) le Conseil trouve logique l'indemnisation financière.

S'il y a refus du propriétaire de cession à l'€ symbolique, le Conseil examine au cas par cas s'il y a un intérêt majeur à déroger à cette politique.

Ce n'est pas le cas de la situation du projet du 1 rue des Vergers. Si le refus est maintenu la collectivité économisera les coûts d'aménagement d'un trottoir malheureusement utile aussi bien au propriétaire qu'aux riverains de la rue. Le Conseil a d'autre part déjà dû engager des frais pour une procédure de « mise en péril » pour les bâtiments anciens présents sur ce terrain.

D'autre part le Conseil rappelle qu'il n'est pas possible d'aménager le terrain comprenant un recul lié aux Emplacements Réservés (ER) du PLU ; la plupart des ER seront reconduit avec le PLU intercommunal en cours d'adoption.

Le Conseil préférerait la compréhension des propriétaires concernés et de donner la priorité à l'intérêt collectif, comme l'ont accepté plusieurs habitants dans une situation similaire.

4. Modification des tarifs de location de salle communale

Il est proposé de revoir à la hausse certains tarifs appliqués pour la location de la salle communale de Hohfrankenheim à compter du 1^{er} avril 2018 :

- la location à la demi-journée augmente de 40 € à 60 €
- la caution passe de 100 € à 300 €
- l'option nettoyage est facturée 80 €.

5. Aire de jeux - validation

Le devis définitif relatif au remplacement des installations de l'aire de jeux, pour un montant de 13 585,92 € HT est validé par le Conseil. Un banc supplémentaire a ainsi pu être négocié par les membres de la commission. La mise en place devrait se faire sous peu.

6. Subvention aux associations

L'association Une Rose Un espoir, nouvellement créée sur le secteur du Pays de la Zorn, renouvelle pour 2018 sa demande de participation à l'achat des fleurs pour un montant de 32 €. Après discussions, le Conseil approuve cette demande et autorise M. le Maire à signer tout document comptable y relatif.

7. Site web COM COM

M. le Maire informe l'assemblée du basculement du site web de la Com Com et des communes membres vers une nouvelle plateforme. Alain HURSTEL et Antony BALLONGUE participeront à la formation.

8. Divers

- La Sté DIEBOLD effectuera le remplacement du robinet mitigeur avec douchette dans la cuisine de la salle communale. Le Conseil accepte le devis d'un montant de 424.- € HT.

-Des devis sont également à solliciter pour le remplacement des toilettes salle/mairie.

-L'assemblée est informée des travaux de consolidation de chemins effectués à la demande de l'Association foncière sur l'Oberweg (500 m) et sur le Burgweg (260 m) pour un montant de 25 000 € HT. L'AF engage un prêt de 30 000 € sur 10 ans.

-l'assemblée souligne également les travaux faits par les membres du Conseil Presbytéral en complément du remplacement du dallage dans le chœur.

- mise en place d'un rocher supplémentaire au carrefour

- recensement terminé – nombre d'habitants en légère hausse à 270.

- mise en place de la décoration de Pâques le samedi 17 mars.